



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2024

**L'an deux mille vingt quatre, le neuf octobre, à 16h00,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :  
3 octobre 2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 31**

Nombre de votants : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :  
Laetitia BATTÉ

### **Présents :**

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Jean-Luc GRANET, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Marie-Anne BENJO, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

### **Représenté(s) :**

Muriel CANOLLE donne procuration à Robert PORCU, Fanny MAZELLA donne procuration à Eliane THIBAUX, Armande PROSPERI donne procuration à Claudia VITEL, Jacques VENET donne procuration à Marie-Anne BENJO, Roger-Pol COTTEREAU donne procuration à Elisabeth MOSER

### **Absent(s) :**

Luc DE MARIA

### **DEL\_2024\_168 : Convention de partenariat avec France Bleu pour la promotion des spectacles de la saison 2024-2025 du Théâtre Galli**

Après avoir entendu le rapport de Pierre CHAZAL, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

-----  
Afin d'assurer la promotion de la saison théâtrale 2024/2025 du Théâtre Galli et l'ouverture des ventes de la saison théâtrale 2024/2025, la ville de Sanary-sur-mer souhaite poursuivre le partenariat initié avec France Bleu Provence.

Cette radio est une des stations de radio généralistes du réseau France Bleu et de Radio France.  
Elle dessert le département de Var et Bouches du Rhône.

Ce partenariat porte sur la diffusion d'annonces promotionnelles liées à la programmation théâtrale ainsi qu'aux informations relatives aux ventes.

En contrepartie de cette promotion, des places de spectacles sont offertes dans le cadre de jeux radiophoniques.

Une convention précisant les modalités de ce partenariat est établie entre la commune et France Bleu Provence.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède
- Approuver la convention de partenariat avec France Bleu Provence pour la promotion de la saison Théâtrale 2024/2025 et l'ouverture des ventes de la saison théâtrale 2025/2026.

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).